

1 place d'Astarac 65190 TOURNAY © 05 62 35 70 26 © 05 62 35 78 64 © mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation : 22/12/2023

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 décembre 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 26 décembre 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

<u>Présents</u>: MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique BARIS et Marie MAURY.

Absents:

Dominique ARNE donne procuration à Nicolas DATAS TAPIE Céline FAGET donne procuration à Patrick BRU Laurent HAEST Florian PARENT Régis CINQ-FRAIS Monique CHAUSSERIE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Marie MAURY

La séance est ouverte à 18h00

1. Approbation du Procès-Verbal du 16 novembre 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Approbation du Procès-Verbal du 20 décembre 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Convention avec le SDE pour les travaux d'éclairage du stade

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2023 sur le programme « éclairage public », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par la commune.

L'opération de rénovation complète en éclairage LED du terrain d'honneur et du terrain d'entrainement de rugby ainsi que des terrains de tennis s'inscrit dans une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage confiant au SDE65 la responsabilité de construction. Cette convention prévoit la remise des ouvrages à la commune après réalisation.

Le montant HT de la dépense est évalué à : 170 000 €. Monsieur le Maire précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité. La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

FONDS LIBRES : 170 000 €
PARTICIPATION SDE : 0 €

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver le projet qui lui a été soumis par le SDE65 et la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage,
- De s'engage à garantir la somme de 170 000 € ainsi que la TVA au SDE65, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Avis sur déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle B1135 sise chemin du Paradis.

Monsieur le Maire indique que l'acquéreur est une société de photovoltaïque qui aurait un projet de photovoltaïque au sol.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il ne souhaite préempter sur ce terrain, toutefois il s'opposera à un projet de construction de photovoltaïque au sol si un tel projet est présenté par la suite.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h00

La secrétaire de séance,	Le Maire,
Mari MAURY	Nicolas DATAS-TAPIE